

# ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar  
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



*Numéro 11*

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF**

# Les pères et leurs enfants après un divorce en Russie

---

**Lidia PROKOFIEVA**

ISEPP, Académie des Sciences, Moscou, Russie

**Marie-France VALETAS**

CNRS/INED, Paris, France

En Russie, le divorce a continué de se maintenir à un niveau très élevé au cours des années 90 : environ 450 ruptures d'union pour mille mariages (Visnevskij 2000). L'année 1995 a vu la révision du code de la famille de la Fédération de Russie, qui datait de 1969. Si les obligations alimentaires du parent non gardien ont été maintenues, le devoir de prendre part à l'éducation des enfants n'y figurait plus. Dans ce pays, comme dans bien d'autres, les enfants sont confiés à la garde de leur mère et dans la plupart des cas, le père ne cohabite plus avec eux (Prokofieva et Valetas 2000). Qu'advient-il alors de leurs relations ? On admet qu'elles ne sont pas complètement indépendantes des conditions de la rupture entre les anciens conjoints. Cette hypothèse sera vérifiée à partir des résultats d'une enquête menée en 1998 auprès d'hommes divorcés dans six villes représentatives de la Russie d'Europe<sup>1</sup>.

## 1. Des relations maintenues, mais une influence du père relativement restreinte

Les relations des pères avec leurs enfants peuvent être analysées de manière quantifiable grâce aux réponses relatives à la fréquence de leurs contacts et aussi de manière très subjective avec la question concernant le degré d'influence supposée que les pères exercent sur l'éducation de leurs enfants.

À la suite de dispositions juridiques ou d'arrangements à l'amiable, les pères qui avaient au moins un enfant mineur à la séparation voyaient leurs enfants, au moment de l'enquête, avec une régularité variable, allant d'une fréquence élevée à une absence complète de contacts ; mais un nombre non négligeable d'entre eux ne se montraient pas très optimistes quant à l'influence qu'ils étaient censés exercer sur leurs enfants (tableau 1). C'est ainsi que 17% des enquêtés ne voyaient jamais leurs enfants et que 41% considéraient leur influence comme nulle.

La distance géographique intervient de façon évidente sur ces résultats. Par exemple 43% des enquêtés ne vivant pas dans la même ville que leur ex-épouse ne voient jamais leurs enfants et 65% pensent n'exercer sur eux aucune influence; ces mêmes proportions descendent respectivement à 12 et 35% quand ils habitent la même ville. Les enquêtés qui déclarent ignorer le lieu de résidence de leur ex-femme semblent constituer une population à part. En effet, l'absence totale de relations et l'absence d'influence y sont encore plus fréquentes que lorsque les ex-conjoints habitent dans une ville différente au moment de l'enquête. On peut raisonnablement faire l'hypothèse qu'il s'agit de divorces particulièrement difficiles. La rupture a été telle que l'enquêté ignore réellement le lieu de résidence de son ex-conjointe ou qu'il préfère prétendre ne pas la connaître.

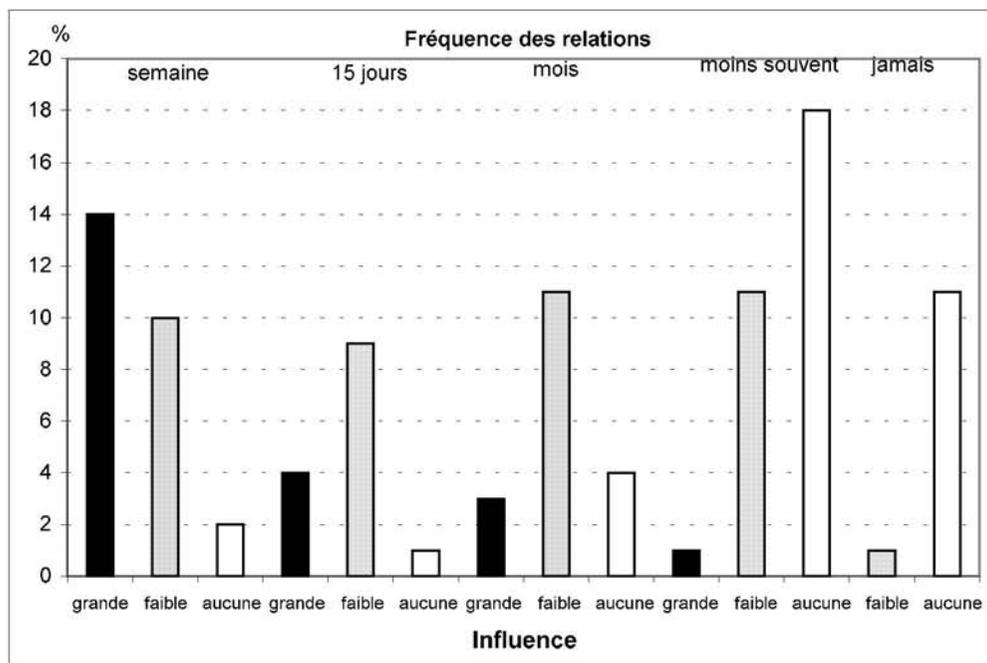
---

<sup>1</sup> Enquête réalisée sous la responsabilité de Lidia Prokofieva et d'Irina Elisseeva (Université d'économie et des finances, Saint-Petersbourg) dans les six villes de taille différente et bien dispersées sur le territoire de la Russie d'Europe : Moscou, Saint-Petersbourg, Petrozavodsk au Nord, Nabéréjnie-Tchelny à l'Est, Taganrog au sud, Dmitrov à 200 kms environ de Moscou.

TABLEAU 1 : LES RELATIONS PÈRE/ENFANTS  
FRÉQUENCE DES CONTACTS, INFLUENCE DU PÈRE ET PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE

	Résidence du père			
	même ville n=611	ville différente n=84	ne sait pas n=36	Ensemble n=731
Fréquence des contacts				
une fois/semaine	27	2	5	22
tous les 15 jours	13	1	6	12
une fois/mois	18	12	3	17
moins souvent	31	42	28	32
Jamais	12	43	58	17
Total	100	100	100	100
Influence d'ego				
Grande	22	7	8	19
Faible	43	28	17	40
Aucune	35	65	75	41
Total	100	100	100	100

FIGURE 1 : FRÉQUENCE DES RELATIONS ET INFLUENCE DU PÈRE SUR SES ENFANTS (%)



Afin d'observer une population plus homogène, on éliminera les effets du lieu de résidence, en étudiant les réponses des seuls enquêtés déclarant qu'ils vivent dans la même ville que leur ex-épouse. Dans ces conditions, la proportion des relations régulières est élevée : 58% des contacts ont lieu au moins une fois par mois (26% au moins une fois par semaine) et 31% moins souvent ; la proportion d'absence complète de contacts est donc de 12%.

Cependant les enquêtés font preuve de modération pour évaluer l'influence qu'ils exercent sur leurs enfants ; une majorité (43%) l'estime faible, deux fois moins souvent elle est considérée comme forte, mais dans 36% des cas elle jugée inexistante. Les pères qui portent ce jugement négatif sont donc trois fois plus nombreux que ceux qui déclarent n'avoir aucun contact avec leurs enfants. Si la relation entre fréquence des contacts et influence présumée reste évidente (l'influence est d'autant plus forte que les contacts sont fréquents), il n'en reste pas moins qu'absence d'influence et présence de relations régulières peuvent parfois se trouver associées (figure 1) ; on voit sur la figure la présence de cette évaluation négative quand les contacts sont hebdomadaires et bi-mensuels.

### *Comment se passent ces relations ?*

Plusieurs questions donnent une vision relativement concrète des relations que le père entretient avec ses enfants (tableau 2). Il s'agit du lieu où se passent le plus souvent les visites, des vacances prises ou non en commun pendant l'union et depuis la rupture de celle-ci, des contacts éventuels des enfants avec les parents d'ego ; la question du versement des pensions alimentaires occupe un statut à part car elle découle de l'aspect toujours contraignant de la législation. En ce qui concerne les avis que les enfants demandent éventuellement à leur père, c'est une question d'ordre plus subjectif qui peut être rapprochée de l'influence présumée du père sur ses enfants.

Les enfants se rendent le plus souvent chez leur père, mais la proportion de pères qui vont voir leurs enfants au domicile de leur ex-conjointe est importante ; elle atteint, de même que la proportion des rencontres qui ont lieu « ailleurs », environ le quart des réponses. Deux enquêtés signalent encore que les contacts sont téléphoniques.

TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES RELATIONS ENTRE EGO ET SES ENFANTS (EN %, N=611)

<i>Où se passent les contacts entre ego et ses enfants ?</i>		<i>Ego passait-il des vacances avec ses enfants : pendant le mariage ? depuis la séparation ?</i>	
Chez ego	37	Souvent pendant le mariage et la séparation	9
Chez son ex-femme	26	Souvent pendant le mariage, parfois depuis la séparation	12
Ailleurs	24	Souvent pendant le mariage, non depuis la séparation	26
Téléphone	< 1	Parfois pendant le mariage et depuis la séparation	9
Pas de contacts	12	Parfois pendant le mariage, non depuis la séparation	14
		Non pendant le mariage, parfois depuis la séparation	1
		Non pendant le mariage et depuis la séparation	29
Total	100	Total	100
<i>Les parents d'ego ont-ils des contacts avec ses enfants ?</i>		<i>Les enfants d'ego lui demandent-ils son avis sur certains problèmes ?</i>	
Oui	58	Oui, sur l'orientation scolaire et professionnelle uniquement	20
Non	24	Oui, sur l'orientation scolaire et professionnelle et autres	3
Ego ne sait pas	1	Oui, sur les loisirs, les sports, etc.	16
Pas de parents	17	Oui, sur les relations avec les amis	5
		Oui, sur d'autres questions	3
		Non, les enfants d'ego ne lui demandent pas d'avis	53
Total	100	Total	100
Au moment de l'enquête, ego payait-il une pension alimentaire pour les enfants de l'union rompue ?		Oui	64
		Non, il n'y avait pas de pension prévue	12
		Non, les enfants sont devenus adultes	17
		Non, pour d'autres raisons	7
		Total	100

L'âge des enfants a bien sûr son importance sur le lieu des rencontres (tableau 3); lorsque le dernier enfant a moins de 7 ans, les rencontres se font peu souvent chez ego (16%), elles ont lieu au domicile de l'ex-épouse ou ailleurs. Lorsque le dernier enfant est plus âgé, les deux premières tendances s'inversent, alors que la modalité « ailleurs » progresse pour devenir majoritaire quand les enfants ont au moins 18 ans.

TABLEAU 3 : LIEU DE RENCONTRES AVEC LE PÈRE SELON L'ÂGE DU DERNIER ENFANT À L'ENQUÊTE

Lieu de rencontre	Âge du dernier enfant		
	Moins de 7 ans	7-17 ans	18 ans ou +
Chez ego	16	31	33
Chez son ex-femme	41	25	15
Ailleurs	43	44	52
Total	100	100	100

En Russie, les vacances organisées par l'entreprise ne favorisaient pas le regroupement familial. Les entreprises finançaient en effet les colonies de vacances pour les enfants et les « maisons de repos » pour leurs salariés, individuellement. Cependant près d'un enquêté sur deux déclare avoir fréquemment pris des vacances en commun avec ses enfants pendant le mariage ; mais depuis la séparation les vacances communes restent rarement fréquentes (9%), elles deviennent occasionnelles (12%) et le plus souvent n'ont jamais lieu (26%). Lorsqu'elles étaient épisodiques, elles le demeurent neuf fois sur cent mais n'ont plus lieu 14 fois sur cent. Enfin lorsqu'elles n'étaient jamais prises en commun pendant l'union, elles ne sont pas prises en commun après, quatre enquêtés déclarent toutefois qu'ils leur est arrivé d'en prendre avec leurs enfants.

Concernant les conseils donnés aux enfants, 53% des pères disent que leurs enfants ne leur en demandent jamais. Lorsqu'ils sont sollicités, c'est le plus souvent dans le domaine scolaire, puis sur les loisirs, relativement peu souvent sur les amis et sur d'autres questions. Mais la nature de ces avis a à voir avec l'influence que les pères pensent exercer sur leurs enfants (tableau 4). Deux fois sur trois les questions scolaires assorties d'autres questions amènent les pères à penser que leur influence est grande ; mais lorsque l'avis demandé ne l'est que dans un domaine, l'appréciation de l'influence comme grande devient moins fréquente : elle passe à 45%, puis à 39 et 36% pour les questions scolaires uniquement, puis les loisirs et enfin les amis.

TABLEAU 4 : POURCENTAGES DE PÈRES ESTIMANT AVOIR UNE GRANDE INFLUENCE SELON LES PROBLÈMES POUR LESQUELS LEUR AVIS EST SOLICITE

	Domaine pour lequel l'avis est sollicité			
	Scolaire + autres questions	Scolaire uniquement	Loisirs uniquement	Amis uniquement
% grande influence	62	45	39	36

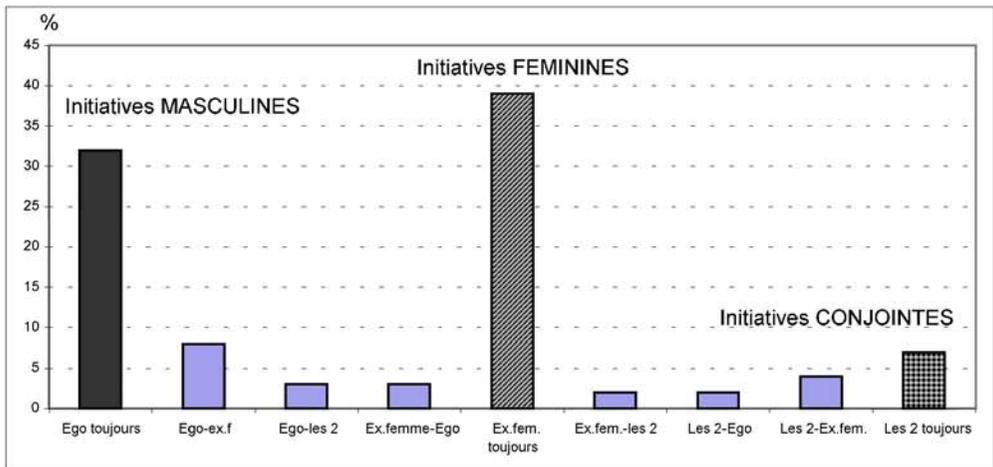
Le règlement des pensions alimentaires ne concerne pas tous les enquêtés puisque pour 12% d'entre eux aucun versement de pension n'avait été prévu, et qu'au moment de l'enquête 17% avaient des enfants adultes qui n'étaient pas à leur charge. Ils étaient donc 7% à ne pas régler la pension.

## 2 – Qui a pris la décision de la rupture et conséquences sur l'après divorce

L'après divorce, qui s'exprime ici par le rapport paternel aux enfants, n'est pas indépendant des conditions de la rupture de l'union. La mise en place de cette rupture est ainsi décrite : qui de l'enquêté ou de son ex-femme a pris l'initiative de la séparation et qui a pris l'initiative de la procédure ?

On fait apparaître la plus ou moins grande détermination des deux ex-conjoints en croisant les réponses à ces deux questions (figure 2). On parle de la détermination d'ego si c'est lui qui a pris l'initiative de la séparation et celle du recours à la procédure ; il en va de même pour l'ex-épouse et aussi lorsque les initiatives ont été prises conjointement ; sont donc qualifiées de « masculine » la détermination d'ego, de « féminine » celle de son ex-épouse et de « conjointe » celle des deux à la fois.

FIGURE 2 : INITIATIVES DE LA RUPTURE ET DE LA PROCÉDURE : EGO, SON EX-FEMME, EGO ET SON EX-FEMME

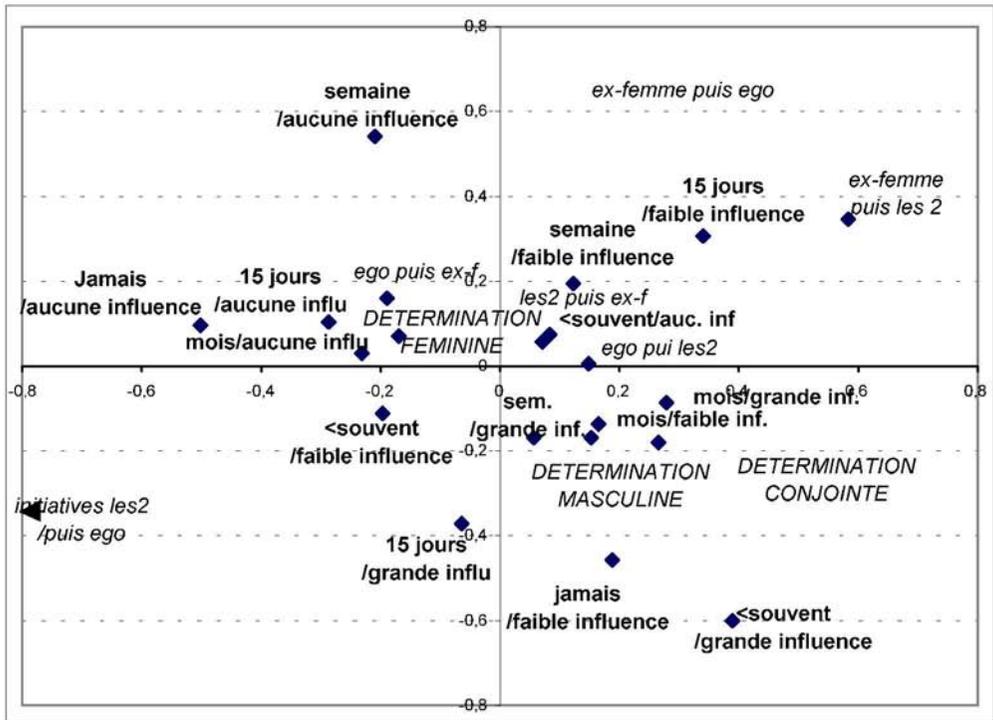


Il existe aussi une mobilité de comportements entre les deux étapes ; par exemple ego a pris l'initiative de la séparation et son ex-femme celle de la procédure et inversement ; et encore l'initiative d'ego à la première étape a été suivie d'une démarche conjointe à la seconde etc. Mais les initiatives « maintenues », féminines d'une part et masculines d'autre part, sont largement prépondérantes (respectivement 39 et 32%) ; elles sont suivies par une initiative d'ego relayée par celle de son ex-femme à la procédure (8%) ; le maintien d'une démarche conjointe n'atteint que 7%.

### 2.1 Une détermination féminine qui s'oppose aux deux autres types de détermination

Afin d'étudier l'influence des conditions de la rupture sur les relations des pères avec leurs enfants, on a eu recours à une analyse factorielle des correspondances. La mise en relation de ces initiatives conjuguées d'une part avec d'autre part le croisement des réponses à la fréquence des rencontres et à l'influence des pères constitue la trame de cette analyse ; elles est matérialisée sur la figure 3. La position des deux séries de réponses sur l'axe des abscisses et sur l'axe des ordonnées dessinent un espace dans lequel se regroupent différents types de comportements. Sur ce même espace on projettera par la suite quelques variables pouvant éclairer les résultats observés.

FIGURE 3 : LA TRAME DE L'ANALYSE : fréquence des contacts entre le père et ses enfants / influence du père, initiatives de la rupture d'union et de la procédure de divorce



Comment lire : Les modalités regroupant la fréquence des contacts et l'influence du père sont en caractères gras. On voit que les quatre modalités comportant la mention « aucune influence » (mention associée à toutes les fréquences de contacts) se situent dans le quadrant supérieur gauche de la figure ; elles sont proches de la « *DETERMINATION FÉMININE* », c'est-à-dire de l'initiative de l'ex-conjointe à la rupture comme à la procédure ; elles sont opposées à la « *DETERMINATION MASCULINE* » et à la « *DETERMINATION CONJOINTE* », qui se situent dans le quadrant inférieur droit de la figure. C'est la mise en relation de toutes ces modalités qui constitue la trame de l'analyse.

Il apparaît ainsi que la détermination féminine située dans le quadrant supérieur gauche de la figure s'oppose à la détermination masculine et à la détermination dite « conjointe » situées toutes deux dans le quadrant inférieur droit.

Compte tenu de cette opposition, comment se distribuent les modalités constituées par le croisement des réponses à la fréquence des contacts et à l'influence paternelle supposée ? La fréquence ne semble pas jouer de rôle prépondérant dans l'ordre de cette distribution. Les intervalles les plus faibles entre deux contacts (une semaine, 15 jours) sont un peu plus fréquents dans la partie supérieure du graphique et les intervalles les plus grands (un mois, inférieurs à un mois) sont un peu plus fréquents dans la partie inférieure ; par ailleurs l'absence de contacts figure dans chacun de ces deux plans. En revanche les cinq modalités comportant l'appréciation négative : « aucune influence » sont situées dans la partie supérieure du graphique alors que les items comportant l'appréciation « grande influence » et qui sont au nombre de quatre (car il n'existe pas de cas de figure où « aucun contacts » se trouverait associé avec l'appréciation positive la plus forte) sont situés sur la partie inférieure. Seules les

modalités comportant l'appréciation intermédiaire « faible influence » se répartissent de part et d'autre de l'axe horizontal : celles qui sont associées aux intervalles les plus courts se situent dans la partie supérieure du graphique, celles qui sont associées aux intervalles les plus longs se trouvent dans la partie inférieure.

L'initiative féminine maintenue, (mais aussi l'initiative masculine de la séparation relayée par l'initiative de l'ex-femme pour engager la procédure) attire presque toutes les modalités négatives, c'est-à-dire les modalités mentionnant « aucune influence » quelle que soit la fréquence des relations, dans le quadrant supérieur gauche. À l'opposé les déterminations masculine et conjointe semblent exercer une relative attraction sur les appréciations positives et sur certaines appréciations intermédiaires de l'influence. Deux pôles se dessinent ainsi : l'influence forte est proche de la détermination masculine et du maintien des initiatives conjointes, l'absence d'influence est associée à la détermination féminine. Ils sont l'expression de l'antagonisme entre l'enquêté et son ex-épouse.

Sur ce même canevas on devrait aboutir à une meilleure compréhension des relations concrètes entre père et enfants. Si les variables relatives au contexte de la séparation peuvent améliorer la constitution de l'antagonisme observé et celles relatives au temps témoignent cependant d'évolutions possibles dans les relations père/enfants.

## 2.2 Contexte de la séparation, situation familiale actuelle

On examine le contexte de la séparation à l'aide des variables suivantes : le type de procédure pour donner une certaine mesure de l'intensité des conflits, la catégorie socio-professionnelle d'ego et de son ex-femme à la rupture pour mettre en lumière le rôle éventuel de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité sociale, l'existence pour l'un et l'autre des protagonistes d'un nouveau projet matrimonial à la séparation comme élément moteur de la prise d'initiative. En parallèle avec cette dernière variable on retient la situation conjugale actuelle de chacun des ex-conjoints, qui est parfois un prolongement direct du projet matrimonial à la séparation.

Mais avant de procéder à la projection de ces variables sur la trame de l'analyse, examinons leur poids dans l'ensemble de l'analyse. Les divorces contentieux représentent un peu moins du quart de l'ensemble des réponses (tableau 5) : la demande en divorce « formulée par l'un et refusée par l'autre » y est presque trois fois supérieure au divorce à la suite d'une « rupture de la vie commune » ; dans les divorces non contentieux la demande en divorce « formulée par l'un et acceptée par l'autre » est plus importante que le divorce par « consentement mutuel ».

En ce qui concerne l'activité professionnelle à la séparation, on s'en tient à deux grandes catégories : les cadres et professions intermédiaires d'un côté, les employés et ouvriers de l'autre. Lorsque les deux protagonistes sont cadres, ils sont avec une proportion de 25% mieux représentés que ceux qui sont tous les deux employés-ouvriers (23%). L'attention est retenue par la configuration selon laquelle l'homme est employé ou ouvrier et la femme cadre ou exerçant une profession intermédiaire : elle est deux fois plus fréquente que la configuration inverse (17% pour la première, 8% pour la seconde).

La conjugaison des éventuels projets matrimoniaux d'ego et de son ex-conjointe à la séparation offre un tableau différent de la situation conjugale actuelle. En effet six fois sur cent il est répondu qu'ils connaissaient chacun une personne avec laquelle ils envisageaient de refaire leur vie et 33 fois sur cent ils n'avaient aucun projet de ce type. Mais au moment de l'enquête chacun des deux protagonistes vivaient en couple dans 26% des cas et aucun des deux ne vivait en couple 22 fois sur cent. Par ailleurs les deux cas de figures où l'un avait un projet et pas l'autre correspondent à une proportion de 18%, mais les cas de figure où, au moment de l'enquête, l'un vit en couple et pas l'autre se présentent 38 fois sur cent. Tous les

projets formés à la séparation n'aboutissent pas à une nouvelle union et des unions observées au moment de l'enquête se sont constituées indépendamment de ces projets. Il s'agit de savoir si ces différentes configurations ont un sens par rapport à la question étudiée.

TABLEAU 5 : LE CONTEXTE DE LA SÉPARATION, EN POURCENTAGES (N=611)

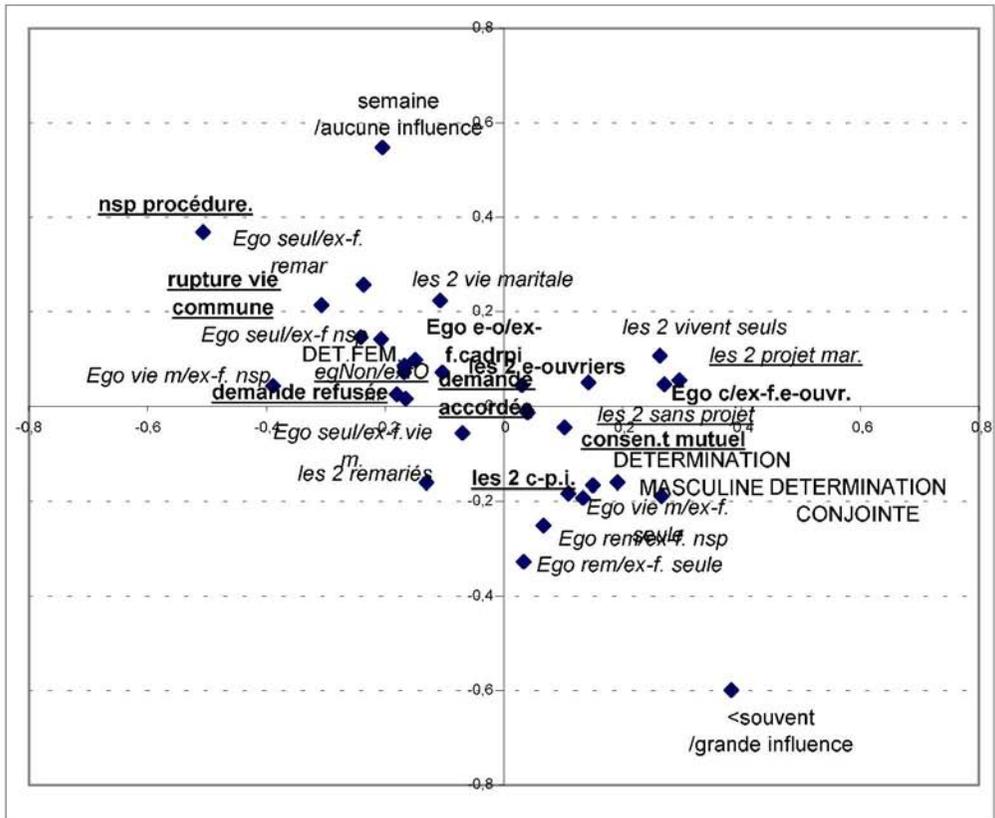
<i>Forme du divorce</i>			
Divorce par consentement mutuel	32	Les deux employés/ouvriers	23
demande faite par l'un et acceptée par l'autre	45	Ego employé ou ouvrier, son ex-femme	
après rupture d'au moins quelques années de		« autre »	11
vie commune	6	Ego "autre", son ex-femme cadre/pi	3
demande faite par l'un et refusée par l'autre	15	Ego « autre », son ex-femme employée ou	
difficile de répondre	2	ouvrière	4
		Les deux « autre »	4
Total	100	Total	100
<i>Ego connaissait-il (son ex-femme connaissait-elle) une autre personne avec laquelle il (elle) avait l'intention de vivre ?</i>			
oui ego, oui son ex-femme	6	<i>Situation matrimoniale à l'enquête</i>	
oui ego, non son ex-femme	18	Ego est remarié, son ex-femme aussi	9
oui ego, nsp en ce qui concerne son ex-femme	8	Ego remarié, son ex-femme vit maritalement	7
non ego, oui son ex-femme	18	Ego remarié, son ex-femme vit seule	8
non ego, non son ex-femme	33	Ego remarié, nsp en ce qui concerne son ex-femme	4
non ego, ne sait pas en ce qui concerne son ex-femme	17	Ego vit maritalement, son ex-femme est remariée	3
Total	100	Ego vit maritalement, son ex-femme aussi	7
		Ego vit maritalement, son ex-femme vit seule	10
<i>Catégorie socio professionnelle à la séparation</i>			
Ego et son ex-femme cadre ou profession intermédiaire	25	Ego vit maritalement, nsp en ce qui concerne son ex-femme	3
Ego cadre/pi, son ex-femme employée ou ouvrière	8	Ego vit seul, son ex-femme est remariée	9
Ego cadre/pi, son ex-femme "autre"	5	Ego vit seul, son ex-femme vit maritalement	11
Ego employé ou ouvrier, son ex-femme cadre/pi	17	Ego vit seul, son ex-femme aussi	22
		Ego vit seul, nsp en ce qui concerne son ex-femme	7
		Total	100

La *projection* sur la trame de l'analyse des formes du divorce informe sur l'association entre les auteurs des initiatives et l'intensité des désaccords (figure 4). Les cinq modalités de la forme du divorce s'échelonnent de part et d'autre d'une diagonale allant de la détermination féminine aux déterminations masculine et conjointe, associant ainsi tout particulièrement initiative féminine et divorces contentieux : la demande de divorce demandée par l'un et refusée par l'autre ainsi que la rupture de la vie commune encadrent pratiquement l'initiative féminine maintenue tandis que cette même rupture de la vie commune voisine avec l'initiative d'ego relayée par celle de son ex-femme. Si la demande de divorce formulée par l'un et acceptée par l'autre se situe près de l'origine des axes, la procédure par consentement mutuel se trouve dans le voisinage de l'initiative masculine maintenue puis des initiatives continûment conjointes.

L'existence ou non d'un nouveau projet matrimonial à la séparation selon lequel ego ou son ex-femme connaissait une autre personne avec laquelle il avait l'intention de refaire sa vie,

fournit quelques éclaircissements. Le cas de figure selon lequel ego n'avait pas de projet mais sa femme en avait un est plus proche de l'initiative féminine, et par conséquent plus proche des divorces contentieux, alors que le cas de figure inverse (ego avait un projet mais pas son ex-femme) se rapproche des deux autres types de détermination (initiatives maintenues). De même les situations identiques : soit les deux ex-conjoints avaient un projet soit ils n'en avaient pas se trouvent du côté des divorces non contentieux.

FIGURE 4 : LE CONTEXTE DE LA SÉPARATION :  
**forme de la procédure, projet matrimonial à la séparation,**  
**catégorie socio-professionnelle à la séparation, situation matrimoniale à l'enquête**



Comment lire : du côté de la DÉTERMINATION FÉMININE, dans le quadrant supérieur gauche, l'ignorance de la procédure (nsp procédure) ou les procédures contentieuses (rupture de la vie commune, demande refusée), ego n'avait pas de projet matrimonial alors que sa femme en avait un, ego vit seul alors que son ex-femme vit en couple, ego était employé ou ouvrier alors que son ex-femme était cadre ...

Ces résultats prennent un sens tout particulier avec l'examen de la situation matrimoniale actuelle. La remise en couple d'ego (qu'il soit remarié ou qu'il vive maritalement) se trouve à proximité de la détermination masculine et de la détermination conjointe, c'est-à-dire près du pôle positif, à condition que l'ex-femme vive seule ou que sa situation ne soit pas connue d'ego. La situation dans laquelle les deux sont remariés se rapproche de la détermination féminine tout en restant dans le quadrant gauche inférieur ; mais dans les autres situations, la

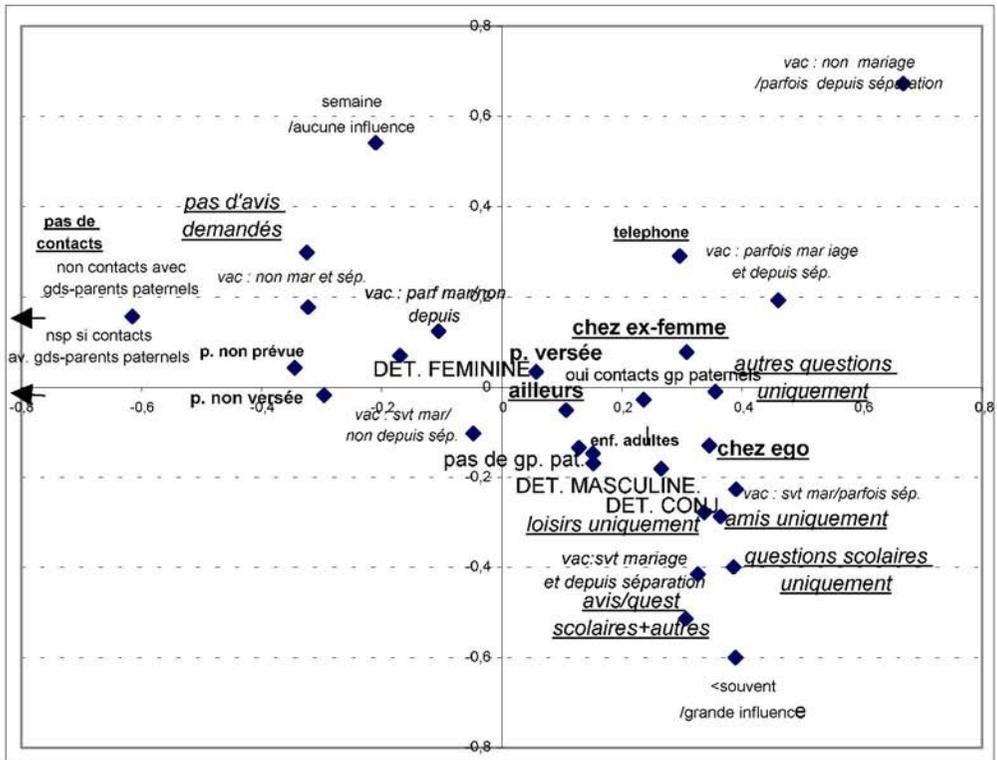
présence d'un nouveau conjoint auprès de l'ex-femme, quelle que soit la situation d'ego, se trouvent dans le périmètre des initiatives féminines, soit près du pôle négatif. Ceci amène à penser qu'un projet matrimonial de l'ex-épouse à la séparation, ou plus tard la présence d'un beau-père, sont défavorables à la réalisation des meilleures relations entre le père et ses enfants. À l'inverse, la présence d'une belle-mère n'y ferait pas obstacle.

Ce même phénomène de genre est observable dans la projection des catégories sociales conjuguées sur le canevas. Une situation d'homogénéité sociale où les ex-conjoints sont cadres se trouve dans l'espace positif des relations père/enfants, quand ils étaient tous les deux employés/ouvriers, ils se trouvent près de l'origine des axes. Mais en cas d'hétérogénéité sociale le cas où ego est ouvrier et son ex-femme cadre figure dans l'espace négatif; en revanche, le cas de figure inverse est plutôt équidistant aux deux pôles.

### 2.3 La projection des variables décrivant concrètement les relations père/enfants

Le dualisme des réponses apparaît très nettement (figure 5).

FIGURE 5 : DESCRIPTION DES RELATIONS : lieu des rencontres  
contacts enfants/grands-parents paternels - vacances - avis sur certaines questions -  
versement de la pension alimentaire



Comment lire : Les différentes modalités permettant de décrire les relations entre le père et ses enfants sont projetées sur la « trame » de l'analyse telle qu'elle apparaît à la figure 3. Pour mémoire les trois grands types d'initiatives sont maintenues sur la figure 4 : la détermination féminine dans le quadrant supérieur gauche, la détermination masculine et la détermination conjointe dans le quadrant inférieur droit ; sont également maintenues deux modalités particulièrement significatives par leur

opposition : contacts une fois par semaine associés à aucune influence (haut du quadrant supérieur gauche) et moins souvent qu'une fois par mois associés à une grande influence (bas du quadrant inférieur droit). On peut lire ainsi que du côté de la détermination féminine se projettent les modalités porteuses d'absence ou d'ignorance des relations : pas de contacts, non connaissance de contacts avec les grands-parents, les enfants ne demandent pas son avis à leur père, il n'y a pas eu de vacances en commun pendant le mariage, ni depuis la séparation, la pension alimentaire n'est pas versée ou elle n'était pas prévue, etc.

À l'absence de contacts et par conséquent à l'absence de rencontres s'opposent sur le graphique les différents modes de relations. Dans le quadrant supérieur gauche, en-deçà de la détermination féminine figurent l'absence de contacts d'ego avec ses enfants et l'ignorance des relations qu'ils peuvent entretenir avec ses propres parents ou au contraire la certitude qu'ils n'en ont pas, puis les modalités indiquant que les enfants ne demandent pas d'avis à leur père, qu'il n'y a pas eu de vacances en commun pendant le mariage ni depuis la séparation, pas de pension alimentaire prévue ni de pension alimentaire payée ; de part et d'autre de la détermination féminine, on voit que des vacances en commun ont été prises parfois ou même souvent pendant le mariage mais jamais depuis la séparation.

À l'opposé (partie droite de la figure 5), la pension alimentaire est versée, et lorsqu'elle ne l'est pas, c'est que les enfants sont adultes ; si les enfants ne voient pas leurs grands-parents paternels c'est parce qu'ego n'a plus ses parents. Les rencontres avec les enfants existent ; elles peuvent avoir lieu « ailleurs ». Proches des initiatives conjointes figurent les avis demandés par les enfants à leur père sur les questions des loisirs, des amis, de la scolarité, de la scolarité et d'autres questions. Les vacances en commun fréquentes pendant le mariage et depuis la séparation se trouvent dans cette zone.

### 3. Passage du temps et nombre d'enfants : une amélioration possible des contacts

Un élément d'explication de la répartition, autour de ces deux pôles, des intervalles de rencontres père/enfants peut se trouver dans l'âge des enfants au moment de l'enquête et dans le passage du temps écoulé entre la date de la séparation et celle de l'enquête (tableau 6).

TABLEAU 6 : PASSAGE DU TEMPS ET TAILLE DE LA FRATRIE À L'ENQUÊTE  
(DISTRIBUTIONS EN %, N= 611)

Âge du dernier enfant à l'enquête et taille de la fratrie		Durée écoulée entre la séparation et le moment de l'enquête et taille de la fratrie	
Moins de 7 ans/un enfant	10	Moins de 5 ans/un enfant	25
Moins de 7 ans/plusieurs enfants	2	Moins de 5 ans/plusieurs enfants	7
7-17 ans/un enfant	48	5-9 ans/un enfant	29
7-17 ans/plusieurs enfants	16	5-9 ans/plusieurs enfants	11
18 ans ou plus/un enfant	15	10 ans ou plus/un enfant	21
18 ans ou plus/plusieurs enfants	7	10 ans ou plus/plusieurs enfants	7
Ego ne sait pas	2		
Total	100	Total	100

Les conséquences du passage du temps sont parfois inattendues. La durée écoulée joue bien sur la fréquence la plus élevée des rencontres (tableau 7) : la proportion des rencontres hebdomadaires diminue au fur et à mesure que la durée augmente ; elle passe de 32% quand la durée est inférieure à cinq ans à 18% quand elle est égale ou supérieure à 10 ans. Mais cette durée ne joue pas sur l'absence totale de contacts. De même l'accroissement de la durée défavorise l'exercice d'une grande influence mais n'atténue pas l'absence totale d'influence.

TABLEAU 7 : FRÉQUENCE DES CONTACTS, INFLUENCE PRÉSUMÉE DU PÈRE SELON LE TEMPS ÉCOULÉ DEPUIS LA SÉPARATION (%)

Fréquence des contacts et influence	Durée écoulée		
	Moins de 5 ans	5-9 ans	10 ans ou plus
contacts hebdomadaires	32	26	18
aucun contact	11	13	11
grande influence	24	25	15
aucune influence	33	38	35

C'est avec l'observation de l'âge du dernier enfant à l'enquête que l'on obtient le résultat le plus inattendu. Ce sont les pères dont le dernier enfant a moins de sept ans au moment de l'entretien qui déclarent le plus souvent ne jamais le voir et ce sont eux qui déclarent le plus souvent que l'influence qu'ils exercent est nulle (tableau 8).

TABLEAU 8 : POURCENTAGE DE PÈRES N'AYANT AUCUN CONTACT, OU AUCUNE INFLUENCE PRÉSUMÉE SELON L'ÂGE DU DERNIER ENFANT À L'ENQUÊTE

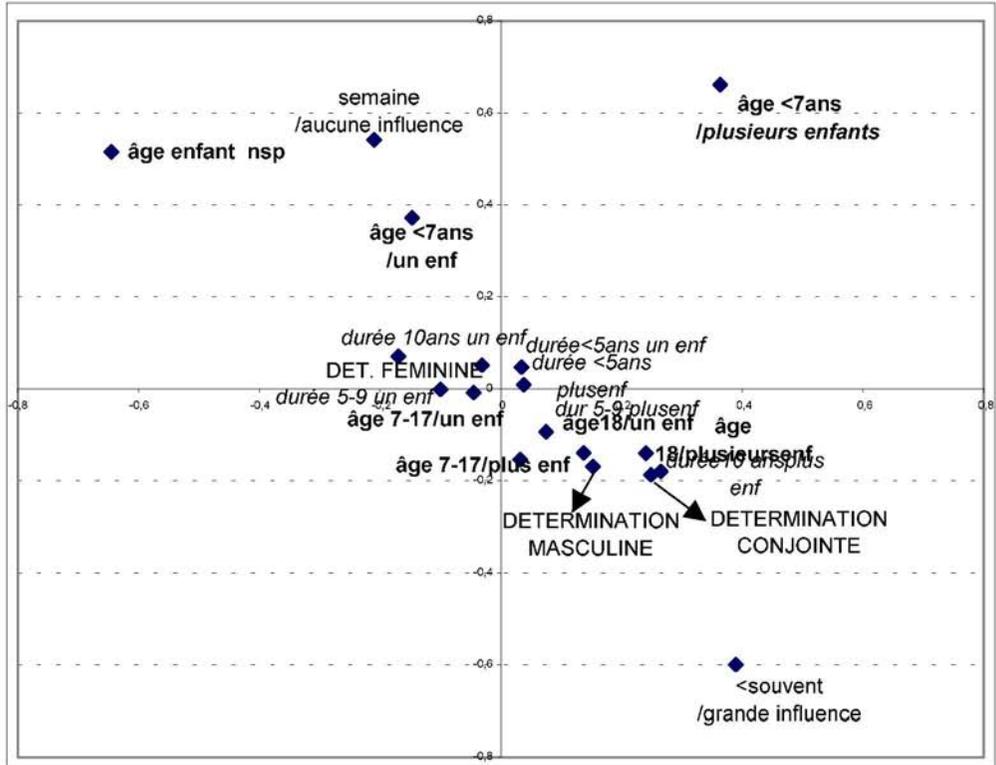
% de pères n'ayant...	Âge du dernier enfant		
	Moins de 7 ans	7-17 ans	18 ans ou plus
jamais de contacts	18	12	6
aucune influence	53	33	33

La *projection* sur notre analyse de ces deux variables croisées par ailleurs avec la présence d'un enfant ou de plusieurs enfants apporte quelques éclaircissements (Figure 6).

Les modalités indiquant la présence d'un enfant unique issu de l'union rompue serait plus attirées par le pôle féminin associé à une appréciation négative de l'influence, la présence de plusieurs enfants plutôt vers le pôle masculin et les décisions conjointes associées à des appréciations positives de l'influence présumée. Concernant la durée écoulée depuis la rupture, le nombre d'enfants n'est pas discriminant pour la durée la plus courte, soit inférieure à cinq ans, les deux possibilités se trouvent près de l'origine des axes. Les deux modalités relevant de la durée intermédiaire, entre 5 et 9 ans, sont un peu plus éloignées l'une de l'autre ; en présence d'un enfant il y a rapprochement du pôle féminin, en présence de plusieurs, le rapprochement s'effectue vers l'autre pôle. C'est avec la durée la plus élevée (égale ou supérieure à dix ans) que s'établit une nette différence. En présence d'un enfant unique, la modalité se situe encore dans le quadrant supérieur gauche, mais près de l'origine des axes. Mais en présence de plusieurs enfants la modalité se trouve loin de cette origine, au-delà des initiatives masculines et conjointes, bien ancrée dans l'espace positif.

La même démarche adoptée avec l'âge du dernier enfant à l'enquête renforce ces résultats. Les enfants les plus jeunes, ceux de moins de sept ans se situent du côté du pôle féminin s'ils sont enfants uniques mais s'en distinguent s'ils sont les derniers de leur fratrie. De même les enfants entre sept et dix-sept ans se trouvent plutôt du côté féminin près de l'origine des axes s'ils sont uniques, plutôt du côté de l'axe positif s'ils sont plusieurs. Mais les enfants de dix-huit ans et plus se situent dans l'espace positif qu'ils appartiennent ou non à une fratrie.

FIGURE 6 : LE PASSAGE DU TEMPS : âge du dernier enfant à l'enquête, durée écoulée entre la séparation et l'enquête selon la présence d'un ou de plusieurs enfants



Comment lire : du côté de la DÉTERMINATION FÉMININE, dans le quadrant supérieur gauche, on peut lire qu'ego déclare ne pas connaître l'âge de l'enfant (nsp âge enfant) ou que l'enfant unique est jeune (<7ans) et que même si le divorce n'est pas récent (durée 10 ans) l'enfant est unique, en opposition avec les modalités se situant dans le quadrant inférieur droit.

Ainsi avec le temps les enfants pourraient entretenir avec leur père des relations régulières sur un intervalle plus long. Ceci résulte sans doute d'une plus grande autonomie de l'enfant acquise indépendamment de son appartenance à une fratrie, autonomie permise aussi par la répartition traditionnelle des rôles selon lesquels la mère est habilitée à mieux s'occuper d'un jeune enfant et le père tout désigné pour participer à l'éducation d'un enfant plus âgé.

#### 4. Des « après divorces » différents à la suite de mariages différents

Après un divorce, les relations entre le père et ses enfants s'organisent en partie autour de deux modèles antagoniques. L'un est caractérisé par des éléments essentiellement négatifs : le père ne voit pas ses enfants ou s'il les voit il n'exerce sur eux aucune influence ; c'est en général la mère des enfants qui a initié la rupture. Les caractéristiques de l'autre modèle se déclinent en termes positifs : le père voit ses enfants à des intervalles plus ou moins courts, mais l'influence qu'il exerce sur eux est importante ; c'est lui qui a mené la séparation, seul et parfois conjointement avec son ex-épouse. Cette dualité de situations s'illustre, on l'a vu, avec bien d'autres éléments. On en retiendra quelques uns plus particulièrement. Le cas de figure où ego est ouvrier et son ex-femme cadre se situe dans l'espace négatif alors que la situation

d'homogamie sociale dite « supérieure » (les deux protagonistes sont cadres) se trouve dans l'espace positif. De même, il est apparu que la présence d'un beau-père nuit à la qualité des relations alors que la présence d'une belle-mère n'y ferait pas obstacle.

Ceci suggère que les situations d'après divorce sont peut-être le prolongement de ce qui était vécu dans le mariage. L'analyse des motifs de la rupture a montré que souvent le protagoniste féminin entreprenait la séparation parce que la vie conjugale était devenue impossible alors que le désir d'un autre type de vie amenait le partenaire masculin à souhaiter la rupture. Entre ces deux extrêmes cependant existe un continuum de situations différentes, observables pendant l'union et après la rupture de celle-ci.

### BIBLIOGRAPHIE

- PROKOFIEVA L. avec la collaboration de Valetas M-F., 2000, « Otcy i ih deti posle razvoda » (Les pères et leurs enfants après le divorce), *Naslenie i Obscestvo* (Population et Société, en russe), n°50, 4 p.
- VALETAS M-F., PROKOFIEVA L., « L'initiative du divorce : point de vue féminin, point de vue masculin - Le cas de la Russie », Conférence européenne de la Population (E.A.P.S.), La Haye 28 août-3 sept. 1999.
- VISNEVSKIJ A., 2000, « Naslenie Rossii 2000 : vos'moj ezegodnyj demograficeskij doklad » (La population de la Russie en 2000 : 8<sup>o</sup> rapport démographique annuel).